

République française
COMMUNE DE PONT DE MONVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2018_068

Séance du jeudi 06 septembre 2018

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 31/08/2018

Présents : 19

L'an deux mille dix-huit et le six septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 20

Pour : 20

Contre : 0

**Secrétaire de
séance:Stephan MAURIN**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés: Gilbert ROURE par Jean-Pierre ALLIER

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT

Absents: Catherine BLACLARD, Marie LION, Dominique MOLINES

Objet: ALSH septembre - décembre 2018 - DE_2018_068

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de l'association Trait d'Union portant sur l'ouverture de l'ALSH (centre de loisir) tous les mercredis de la période scolaire du 1er septembre au 31 décembre 2018.

Cette ouverture coûterait 3600 € à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en charge les 3600 € de coût d'ouverture de l'ALSH (centre de loisir) tous les mercredis de la période scolaire du 1er septembre au 31 décembre 2018.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/09/2018 048-200057594-20180906-DE_2018_068-DE